

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

Abstentions : 0
Exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

N°2019-39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-trois Mai à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le seize Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Louis Clermont-Barrière à Patrick Gibaud, Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Alain Perche à Paul Brachet, Pascal Raffier à Christophe Gerouard, Richard Simonneau à Joël Vilard, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

Secrétaire de séance : Guy Ratinaud

**Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer, auprès de monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL.
Extension et réaménagement de l'ALSH de Cognac-la-Forêt.**

Monsieur le Président explique que dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement de l'ALSH de Cognac-la-Forêt, et suite à notre sollicitation, la Préfecture de la Haute-Vienne nous a informés que ce projet était susceptible d'être subventionné au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait alors être le suivant :

Coût total HT de l'opération	198 303,00 €
Coût total de l'opération TTC	237 964,00 €
FINANCEMENT	
Subvention Etat DETR (25 %)	49 575,75 €
Subvention Etat DSIL (4,74 %)	9399,56 €
Subvention CAF (30,26 %)	60 006,49 €
Subvention Département CDDI (20 %)	39 660,60 €
FCTVA	39 035,61 €
Autofinancement	40 285,99 €
TOTAL	237 964,00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer la demande de subvention au titre de la DSIL auprès de monsieur le Préfet de la Haute-Vienne,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD